Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Espèces, écosystèmes, paysages

Commentaires de la révision partielle de l'ordonnance sur les prairies sèches (OPPS)

Consultation, 5 septembre 2011

I. Contexte

Aux termes de l'art. 18a, al. 1, de la loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451), le Conseil fédéral, après avoir pris l'avis des cantons, désigne les biotopes d'importance nationale, détermine leur situation et précise les buts visés par la protection. La désignation des biotopes ainsi que la définition des objectifs visés par leur protection sont précisées dans des ordonnances spéciales (inventaires). Les inventaires ne sont pas exhaustifs et sont régulièrement réexaminés et mis à jour (art. 16, al. 1 et 2, ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage; OPN; RS 451.1).

La présente révision partielle de l'ordonnance du 13 janvier 2010 sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (ordonnance sur les prairies sèches, OPPS; RS 451.37) porte sur des objets existants et nouveaux des cantons de Vaud et du Valais. Il s'agit donc de modifier seulement les annexes 1 et 2 de l'OPPS.

Les prairies et pâturages secs d'importance nationale font partie des pelouses sèches et doivent être préservés en leur qualité de biotopes particulièrement dignes de protection aux termes de l'art. 18, al. 1bis, LPN. La plupart tirent leur origine de siècles d'exploitation agricole extensive. Ils sont ainsi devenus un élément caractéristique de nos paysages cultivés. Comptant jusqu'à 100 espèces de plantes par are, les prairies et pâturages secs font partie des phytocénoses les plus riches en espèces de Suisse: ces prairies et pâturages secs peuvent héberger jusqu'à deux tiers de la flore suisse ou des espèces de plantes rares et menacées.

II. Motifs de révision

La consultation sur l'OPPS (1.3.2007 – 31.8.2007) a été l'occasion pour les cantons de déclarer des objets porteurs de conflits, afin de lancer une mise au net de l'inventaire des PPS. Sans solution trouvée dans un délai raisonnable, les objets éventuellement porteurs de conflits ont été reportés à l'annexe 2 OPPS comme objets dont la mise au net n'est pas terminée. Plusieurs cantons, dont aussi le canton de Vaud, n'ont toutefois pas pu profiter de cette occasion pour des raisons techniques lors de la planification. C'est pourquoi tant d'objets PPS d'importance nationale recoupent des zones à bâtir définitives. Il s'agit de surfaces agricoles d'une grande valeur écologique, donc très importantes pour la protection et le maintien de la biodiversité. Ces objets seront supprimés de l'annexe de l'OPPS par la présente révision et remplacés par d'autres surfaces, dont certaines sont des surfaces potentielles, c'est-à-dire qui doivent d'abord être valorisées pour atteindre la qualité requise. Comme les projets de construction sont parfois bien avancés et influencent les objets concernés, on peut garantir

que dans l'ensemble il ne faut prendre en compte aucune perte ni en termes de superficie ni en termes de qualité de l'inventaire PPS.

Les cantons de Vaud et du Valais comptent un très grand nombre d'objets PPS en raison des particularités naturelles de leur territoire. Ils portent donc une grande responsabilité pour la protection du milieu naturel prairies et pâturages secs. Les présentes solutions rapides et pragmatiques tiennent compte de ce mandat confié par l'ordonnance.

III. Contenu de la révision

Les cantons de Vaud et du Valais ont souhaité que quelques objets soient réduits dans leurs dimensions ou même supprimés dans le cadre de la révision. Les nouveaux objets PPS sont repris à l'annexe 1 de l'ordonnance (Bilan des surfaces, voir tableau ci-après, Liste des objets traités, voir annexe). Or il faut des surfaces de plus grande qualité pour compenser les fonctions qui disparaissent avec les objets d'inventaire. Par contre, si la réduction porte seulement sur de petites surfaces périphériques d'une qualité moyenne, le périmètre de l'objet est adapté sans demande de remplacement. Cette règle concerne seulement 2,35 ha dans le canton de Vaud (0,08 % de la superficie PPS du canton).
L'importance nationale des nouveaux objets PPS proposés par les cantons a fait l'objet d'un examen scientifique par l'Office fédéral de l'environnement avant qu'ils soient acceptés.

Tab 1. Données fondamentales de l'inventaire PPS et bilans de surfaces concernant la révision partielle 2011 pour les cantons VD et VS

			Canton VS	**Canton VD**
Aperçu inventaire PPS	Superficie totale PPS	ha	4284	3093
	Nombre d'objets PPS	n	371	343
Révision partielle OPPS 2011	Surfaces radiées avec remplacement demandé	ha	4,12	8,12
	Surfaces radiées sans remplacement demandé	ha	-	2,35
	Nouvelles surfaces de remplacement	ha	6,96	18,09

IV. Conclusion

Les objets comprenant des zones à bâtir définies avant l'inventorisation des prairies et pâturages secs pour lesquelles le canton a proposé un remplacement de qualité et quantité égales, seront rayés de l'annexe à l'OPPS dans le cadre de la présente révision et remplacés par de nouveaux objets PPS

adéquats, ce qui garantit que l'inventaire des prairies et pâturages secs ne perdra rien en quantité ni en qualité.

Annexe Liste des objets PPS examinés

Légende: A1 = annexe 1 de l'OPPS; A2 = annexe 2 de l'OPPS.

Canton du Valais

Objet PPS	**Commune**	**Commentaire**
7445 Aminona	Mollens	Rayé de l'inventaire
7201 Blatte	Mollens, Salgesch	A2 --> A1 Périmètre agrandi avec les surfaces de compensation

Canton de Vaud

Objet PPS	**Commune**	**Commentaire**
6536 Chermet	Moudon	Nouvel objet A1
6720 La Mérine	Gryon	Nouvel objet A1
6722 Tour de Gourze	Cully, Riex	Nouvel objet A1
6723 Le Lanciau	Riex	Nouvel objet A1
6726 Nant	Corsier-sur-Vevey	Nouvel objet A1
6729 Longe Perche	Ollon	Nouvel objet A1
6731 Les Moulins	Ollon	Nouvel objet A1
6733 Roc à l'Ours	Ollon	Nouvel objet A1
6734 Col de la Croix	Ollon	Nouvel objet A1
6155 Vers Cort	Corbeyrier	Objet A1 réduit
6164 Les Posses	Bex, Gryon	Objet A1 réduit
6179 Crête d'Auliens	Ollon	Objet A1 réduit
6204 Vers la Doey	Corbeyrier	Objet A1 réduit
6230 Le Bouet	Ollon	Objet A1 réduit
6232 Pra Sautier	Ollon	Objet A1 réduit
6241 Rabou	Gryon	Objet A1 réduit
6267 Huémoz	Ollon	Objet A1 réduit
6343 Berge de la Broye	Lucens, Moudon	Objet A1 agrandi
6349 Bugnaux	Essertines-sur-Rolle	Objet A1 réduit
6427 Les Côtes	Essertines-sur-Rolle	Objet A1 agrandi
6509 Le Lanciau	Riex	Objet A1 réduit
6083 Chaux Ronde	Ollon	Objet A1 réduit
6099 Ste-Croix	Sainte-Croix	Objet A1 réduit
6140 La Boule de Gomme	Leysin	Objet A1 réduit
6152 Les Joux	Corbeyrier	Objet A1 réduit
6217 Les Combettes	Ollon	Objet A1 réduit
6242 La Pontie	Ollon	Objet A1 réduit
6250 Entremouille	Gryon	Objet A1 réduit

6253 Plan d'Essert	Ollon	Objet A1 réduit
6359 Les Envers	Sainte-Croix	Objet A1 réduit
6360 La Sauge	Vaulion	Objet A1 réduit
6391 Romainmôtier	Romainmôtier-Envy	Objet A1 réduit
6434 Mont Dessus	Mont-sur-Rolle	Objet A1 réduit
6448 Les Grassillières	Fontaines-sur-Grandson	Objet A1 réduit
6460 Le Signal	Cossonay	Objet A1 réduit
6524 La Vaux	Aubonne	Objet A1 réduit
6529 Sur Crause	Orny	Objet A1 réduit
6553 Pré du Moulin	Montcherand	Objet A1 réduit
6638 Chât. de la Motte	Ecublens	Objet A1 réduit
6234 Aiguerosse	Gryon	Rayé de l'inventaire
6624 Gréchon	Moudon	Rayé de l'inventaire
6679 Maconnex	Jongny	Rayé de l'inventaire